

ARRETE MUNICIPAL
LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES PIGEONS

Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,

VU l'article L2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles R 427.6 et R 427.7,

VU le règlement sanitaire départemental interdisant de nourrir les pigeons,

VU le Code Rural, notamment l'article L211.5,

Considérant que les pigeons causent sur le territoire de la commune d'importants dégâts et que leurs déjections engendrent un risque sanitaire outre le fait que les nidifications sous toitures dégradent les bâtiments,

ARRETE

Article 1^{er} : M. DESVERNOIX Olivier, lieutenant de louveterie en charge du secteur CUSSET, LE MAYET DE MONTAGNE, VICHY et M. CAILLOT Guy, lieutenant de louveterie en charge du secteur des COMBRAILLES sont autorisés à organiser des battues administratives à tir des pigeons sur les terres situées sur la commune de CREUZIER-LE-VIEUX.

Article 2 : La période de destruction est fixée du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017. Messieurs DESVERNOIX Olivier et CAILLOT Guy, Lieutenants de louveterie fixeront les dates de battues et en assureront la direction et l'organisation.

Article 3 : A la fin de chaque opération, Messieurs DESVERNOIX Olivier et CAILLOT Guy, Lieutenants de louveterie établiront un compte rendu du nombre d'animaux abattus.

Article 4 : M. le Maire, M. DESVERNOIX Olivier et M. CAILLOT Guy, Lieutenants de louveterie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de l'Allier,
- M. le Directeur Départemental des Territoires
- M. le Commandant de Police de Vichy,
- M. le Président de la Fédération Départementale des chasseurs,
- M. le Chef du Service Départemental de l'ONCFS
- M. Caillot Guy, 94 rue des étangs 03600 COMMENTRY
Lieutenant de louveterie 06 79 27 17 11
- M. DESVERNOIX Olivier, chez Pion 03250 LAVOINE
Lieutenant de louveterie 06 98 46 45 39

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 4 avril 2017

Le Maire,



Christian BERTIN